



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Visioconférence : Mardi 14 décembre 2021

Président : M. Nicolas VUILLEMIN

Présents : MM. Thierry CORROYER – Michel NAGEOTTE – Gérard GEORGES

Excusés : MM. Michel BOURNEZ – Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY - Stéphane BEGEL

Assistent : Mmes Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA

RAPPELS

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi (minuit) pour les rencontres prévues le dimanche et jusqu'au dimanche (minuit) pour les rencontres prévues le samedi.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. FMI - Feuilles de matches

Le club recevant est tenu de mettre à disposition une feuille de match papier pour les rencontres à domicile en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI.

. Procédure de vérification des Pass Sanitaires

Le responsable COVID du club (ou son représentant) recevant doit être présent au stade et vérifier la validité du Pass SANITAIRE des officiels (délégués, arbitres) dès leur arrivée ainsi que de chaque membre de la délégation recevante et de la délégation visiteuse. Pour toutes les personnes accréditées ou devant rentrer dans les vestiaires, le contrôle du Pass Sanitaire est aussi obligatoire.

. Animations :

Toute animation d'avant match, à la mi-temps ou après match est à proscrire elles ne pourront être autorisées qu'après validation de la commission d'organisation.

Les escorts kids sont supprimés

. Ramasseurs de balle

Les ramasseurs de balle accèdent à l'aire de jeu depuis leur vestiaire par un accès autre que le tunnel/couloir d'accès au terrain. Ils utilisent du gel hydroalcoolique. Ils devront avoir plus de 12 ans et détenir un PASS SANITAIRE valide (article 4.2.2.4 du Protocole Sanitaire).

. ARTICLE 20 - TERRAIN IMPRATICABLE

« L'impraticabilité du terrain est définie :

- . soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- . soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- . soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

1. Procédure n°1 : jusqu'au vendredi 16 heures

Si le terrain est impraticable et sans espoir d'amélioration, le club recevant doit annuler son ou ses matches.

Pour ce faire, il envoie avant vendredi 16 heures au plus tard, un message d'annulation portant sur le ou les matches annulés. Ce message est transmis par courriel via la messagerie officielle du club au secrétariat de la Ligue. La Ligue informera le club visiteur et les arbitres et officiels désignés.

L'autorité responsable doit permettre l'accès au terrain si la Ligue décide de procéder à une vérification. La vérification se fera en présence du club et sur invitation de celui-ci en présence d'un représentant du propriétaire (s'il y a lieu).

Les frais de déplacement du représentant seront à la charge de la Ligue, si le rapport confirme l'impraticabilité du terrain, et à la charge du club dans le cas contraire.

Le club recevant pourra avoir match perdu par pénalité pour toutes les rencontres annulées indument.

2. Procédure n°2 : le vendredi après 16 heures

Si l'impraticabilité est déclarée le vendredi après 16h, le club recevant doit, sous sa responsabilité, informer immédiatement par courriel via la messagerie officielle:

- . le club visiteur,
- . le secrétariat de la Ligue
- . les arbitres et officiels désignés.

La Ligue se réserve le droit d'envoyer un représentant pour constater l'état de l'aire de jeu.

L'autorité responsable doit permettre l'accès au terrain si la Ligue décide de procéder à une vérification. La vérification se fera en présence du club et sur invitation de celui-ci en présence d'un représentant du propriétaire (s'il y a lieu).

Les frais de déplacement du représentant seront à la charge de la Ligue, si le rapport confirme l'impraticabilité du terrain, et à la charge du club dans le cas contraire.

Le club recevant pourra avoir match perdu par pénalité pour toutes les rencontres annulées indument.

3. Procédure n°3 : Pour les rencontres programmées en semaine :

Avant 16h le jour du match, se référer à la procédure n°1.

Après 16h le jour du match ou jour férié, se référer à la procédure n°2 ».

1 – SENIORS

MASCULINS

1.1 – DEMANDES – COURRIELS CLUBS

. Match n°21182.1 – R3 – Melisey Saint Barthelemy/Hericourt SG du 12/12

La commission prend connaissance de la demande du club de SG Héricourt de reporter la rencontre suite à la Finale Départementale de la Coupe Nationale prévue le même jour.

Elle a autorisé ce report et a fixé la rencontre du Dimanche 19 décembre 2021 à Melisey.

La commission prend connaissance d'une nouvelle demande des deux clubs pour reporter la rencontre au Dimanche 20/02/2022.

Elle n'autorise pas et fixe la rencontre au Dimanche 13/02/2022.

. Match n° 20799.1 – R3 - Paron 2/Auxerre Stade du 12/12

La commission a pris connaissance de la demande des deux clubs pour reporter la rencontre.

Elle a autorisé ce report et fixe la rencontre au Dimanche 13 février 2022.

. Match n° 22779.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté - La Machine/La Charité 2 du 19/12

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au Dimanche 30 janvier 2022.

Elle donne son accord et fixe la rencontre au Dimanche 30 janvier 2022.

. Match n° 21861.1 – Coupe Intersport – Saint Apollinaire 2/Chalon FC 2 du 19/12

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au samedi 5 février à 16h30.

Elle donne son accord et fixe la rencontre au Samedi 5 février 2022.

. Match n° 20647.1 – R2 – Saint Marcel/Rioz Etuz Cussey du 11/12

Suite aux mauvaises conditions climatiques et en raison de la Coupe Gambardella fixée le 12/12, la commission a pris connaissance de la demande des deux clubs pour inverser la rencontre.

La rencontre « aller » - Rioz Etuz Cussey/Saint Marcel s'est jouée le 11 décembre à 19h30 sur le terrain synthétique de Rioz, la rencontre « retour » - Saint Marcel/Rioz Etuz Cussey est fixée le samedi 9 avril à 19h00 sur le terrain de Saint Marcel.

La commission remercie les clubs pour leur sportivité.

1.2 – MATCHES EN RETARD

La commission rappelle la liste des matches en retard à ce jour :

National 3

Morteau Montlebon/Valdahon Vercel (4/12)	Fixé le 19/12 (rappel)
FC Sochaux Montbéliard 2/Montceau (5/12)	Fixé le 18/12 (rappel)
Gueugnon/St Apollinaire (11/12)	Fixé le 18/12
Is Selongey/Montceau (11/12)	Fixé le 8/01
Valdahon Vercel/Pontarlier (12/12)	Fixé le 9/01
Grandvillars/FC Sochaux Montbéliard 2 (11/12)	Fixé le 8/01

Régional 1

Groupe A

Garchizy/Cosne (11/11)	Fixé le 19/12 (rappel)
Cosne/Gueugnon 2 (5/12)	Fixé le 13/02 (rappel)

Groupe B

Lons/Pontarlier 2 (14/11)	Fixé le 19/12 (rappel)
Pontarlier 2/Louhans Cuiseaux 2 (12/12)	Fixé le 20/02
Champagnole/Jura Sud Foot 2 (28/11)	Fixé le 19/12 (rappel)
Jura Lacs/Pontarlier 2 (5/12)	Fixé le 13/02 (rappel)
Louhans Cuiseaux 2/Levier (5/12)	Fixé le 18/12 (rappel)
Jura Sud Foot 2/Lons Saunier (5/12)	Fixé le 13/02 (rappel)

Groupe C

Is Selongey 2/Roche Novillars (28/11)	Fixé le 13/02 (rappel)
Roche Novillars/Belfort Sud (12/12) Suite Covid 19	Fixé le 19/12

Régional 2

Groupe B

St Bonnet la Guiche/Cluny (5/12)	Fixé le 19/12 (rappel)
Lons le Saunier 2/Dijon AS PTT (5/12)	Fixé le 19/12 (rappel)

Groupe C

Champagnole 2/Bresse Jura Foot (12/12)	Fixé le 20/02
Rioz/Bresse Jura Foot (14/11)	Fixé le 18/12 (rappel)
La Joux Nozeroy/Saint Marcel (14/11)	Fixé le 19/12 (rappel)
Pontarlier 3/Saint Marcel (27/11)	Fixé le 13/02 (rappel)
Val d'Amour Mont St Vaudrey/Bresse Jura (28/11)	Fixé le 13/02 (rappel)
Champagnole 2/Perrouse (5/12)	Fixé le 18/12 (rappel)

Groupe D

Bessoncourt Roppe Larivière/Vesoul 2 (12/12)	Fixé le 19/12
Les Ecorces/Pouilley Vignes (12/12)	Fixé le 19/12
Larians Munans/Bart (4/12)	Fixé le 19/12 (rappel)

Régional 3

Groupe A

Paron FC 2/Auxerre Stade 2 (12 /12)	Fixé le 13/02 (accords clubs)
Cerisiers/Chablis (12/12)	Fixé le 19/12

Groupe B

Pouilly Auxois/La Clayette (28/11)	Fixé le 19/12 (rappel)
Sagy/Sanvignes 2 (5/12)	Fixé le 19/12 (rappel)

Sud Foot 71/Maconnais UF 2 (5/12)	Fixé le 19/12 (rappel)
Sud Nivernaise 58/Chalon ACF (5/12)	Fixé le 19/12 (rappel)
<i>Groupe C</i>	
Mervans/Sennecey Grand (28/11)	Fixé le 19/12 (rappel)
Louhans Cuiseaux 3/Macon FC (28/11)	Fixé le 19/12 (rappel)
Sornay/Racing Club Bresse (28/11)	Fixé le 19/12 (rappel)
Bresse Jura Foot 2/Longvic (28/11)	Fixé le 19/12 (rappel)
Jura Stad FC/Chatenoy (5/12)	Fixé le 19/12 (rappel) – Rencontre inversée – Accords clubs – Fixé à Chatenoy terrain synthétique
Sud Revermont/Bresse Jura Foot 2 (5/12)	Fixé le 13/02 (rappel)
Corgoloin/Mervans (5/12)	Fixé le 13/02 (rappel)
Sud Revermont/Louhans Cuiseaux 3 (12/12)	Fixé le 6/02
Longvic/Sennecey Grand (12/12)	Fixé le 13/02
Jura Stade 'FC/Macon FC (12/12)	Fixé le 13/02
<i>Groupe D</i>	
Grand Besançon/Arc Gray (12/12)	Fixé le 19/12
Arc Gray/Saint Jean de Losne (14/11)	Fixé le 13/02 (rappel)
4 Rivières 70 2/St Jean de Losne (28/11)	Fixé le 06/02 (accord des clubs) (rappel)
<i>Groupe E</i>	
Doubs/Villers Lac (5/12)	Fixé le 19/12 (rappel)
Orchamps Val Vennes/Coteaux Seille (5/12)	Fixé le 19/12 (rappel)
Arcade Foot Pays Lunetier/Morteau Montlebon 2 (5/12)	Fixé le 19/12 (rappel)
Besançon Football 3/Rochefort Athletic (5/12) report suite Covid 19	Fixé le 19/12 (rappel)
Valdahon Vercel 2/FC Haut Jura (5/12)	Fixé le 19/12 (rappel)
Villers Le Lac/Ornans 2 (12/12)	Fixé le 13/02
Morteau Montlebon 2/Orchamps Val de Vennes (12/12)	Fixé le 13/02
Rochefort Athletic/Arcade Foot Pays Lunetier (12/12)	Fixé le 13/02
FC Haut Jura/Besançon Football 3 (12/12)	Fixé le 13/02
Pays Maichois/Valdahon Vercel 2 (12/12)	Fixé le 13/02
<i>Groupe F</i>	
Danjoutin Andelans Meroux/Grandvillars 2 (5/12) report suite Covid 19	Fixé le 19/12 (rappel)
Giro Lepuix/Danjoutin Andelnans Meroux (12/12)	Fixé le 13/02
Saint Loup Corbenay/Sous Roches (12/12)	Fixé le 13/02 (accords clubs)
Melisey St Barthelemy/Héricourt (12/12)	Fixé le 13/02

Coupe Bourgogne Franche Comté – Matches en retard du 2^{ème} Tour

Au vu du nombre des matches en retard (championnat et coupe), la commission décide de fixer les rencontres ci-dessous au 6/02/2022 sauf la rencontre La Machine/La Charité
Elle précise qu'en cas d'impraticabilité des terrains des clubs recevants, la rencontre pourra être inversée.

Nevers FC/Cosne (30/10)	Fixé le 6/02 (accords clubs)
La Machine/La Charité (31/10)	Fixé le 30/01 (accords clubs)
Maconnaise JS/St Marcel (31/10)	Fixé le 6/02
Chatenoy/La Clayette (31/10)	Fixé le 6/02
Sennecey Grand/La Chapelle Guinchay (31/10)	Fixé le 6/02
Rioz Etuz Cussey/Lons Saunier (30/10)	Fixé le 6/02
Champagnole/Bresse Jura Foot (30/10)	Fixé le 6/02
Triangle d'Or/Jura Lacs (12/12)	Fixé le 6/02
Chatenois/Roche Novillars (31/10)	Fixé le 6/02
L'Isle Sur le Doubs/Levier (12/12)	Fixé le 6/02
Villers Lac/Saint Vit (30/10)	Fixé le 6/02

Coupe Intersport

Groupe A

Saint Apollinaire 2/Chalon FC 2 (11/11) Fixé le 5/02/2022 (suite accords clubs et Commission)

Groupe B

Champagnole 2/Jura Sud Foot 2 (11/11) A fixer

Groupe C

Pontarlier 2/Ornans 2 (11/11)

A fixer

Groupe D

Belfortaine ASM 2/Belfort Sud 2 (11/11)

A fixer

FEMININS

1.4 – COURRIELS – DEMANDES CLUBS

. Match n°22617.1 – R2 F – Auxerre Stade 2/Chevremont du 12/12

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au Dimanche 30 janvier 2022.

Elle donne son accord.

1.5 – MATCHES REMIS

La commission rappelle la liste des matches en retard à ce jour :

Régional 1 F

Saint Vit/Delle (21/11)

Fixé le 30/01 (rappel)

Auxerre Stade/Vesoul (21/11)

Fixé le 30/01 (rappel)

Is Selongey/Blanzay Féminin (21/11)

Fixé le 30/01 (rappel)

Longvic/GJ Villers-JDF (28/11)

Fixé le 30/01 (rappel)

Régional 2 F

L'Isle sur le Doubs/Pontarlier (28/11)

A fixer

Gsf Haut Doubs/Chevremont (28/11)

Fixé le 06/02 (rappel)

Louhans Cuiseaux/Grand Besançon (5/12)

Fixé le 06/02 (rappel)

Château Joux/L'Isle Sur le Doubs (5/12)

Fixé le 06/02 (rappel)

Pontarlier/Gsf Haut Doubs (12/12)

A fixer

1.6 – FORFAIT

. Match n° 22621.1 – R2 F – Chatenoy 2/Dannemarie du 12/12/2021

Forfait déclaré du club de Dannemarie

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Dannemarie (3 – 0). Retire 1 point au club de l'équipe de Dannemarie et attribue le gain du match à l'équipe de Chatenoy 2.

La commission décide que le match « retour » prévu le 10 avril 2022 se jouera à Chatenoy (inversion de la rencontre) – Voir RG de la Ligue – Article 5 Classements « C ».

Elle inflige une amende de 35 euros pour forfait déclaré au club de Dannemarie.

1.7 – COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission prend connaissance du tirage au sort des 1/16èmes de Finale de la Coupe de France Féminine.

. Grand Calais Pascal/St Vit

. Dijon FCO/Paris Saint Germain

Les rencontres sont fixées le 9 janvier 2022.

2- JEUNES

MASCULINS

2.1 – MATCHES NON JOUES – A REPROGRAMMER

La commission prend connaissance de la liste des rencontres non jouées à programmer :

U18R1

Ornans / Chevigny AS (13/02)

Fixé au 13/02

U17R1

GJ Monts Vallées / GJ GSF FC Mâcon Sud Bourgogne (11/12)

Fixé au 06/02

Valdahon Vercel / Sochoux US (12/12)

Fixé au 13/02

Exincourt Taillecourt / Rougegoutte (12/12)

Fixé au 13/02

U16R1

Louhans Cuiseaux FC 2 / GJ HL2S (12/12)

Fixé au 13/02

Noidanais / Morteau Montlebon 2 (11/12)

Fixé au 18/03(accords clubs)
(jour de pratique de l'équipe)

2.2 – DEMANDES

. Match n°23352.1 –U16R1 – GJ HL2S / Creches JS du 04/12/21

La commission prend connaissance du courriel de ces clubs demandant à disputer la rencontre ci-dessus au 19/03 à 15h00 au stade la Grisière à Sancé.

Lors de son PV du 7 décembre, la commission a fixé la rencontre au 27/02.

Elle autorise cette demande et fixe la rencontre au 19/03

. Match n°23289.1 – U16R1 – Noidanais / Morteau Montlebon 2 du 11/12/21

Suite aux courriels des clubs, la commission a reporté la rencontre sans date.

Elle prend connaissance de la demande des deux clubs de disputer la rencontre le 18/03.

Elle autorise cette demande et fixe la rencontre au 18/03

2.3 – INTERSECTEURS U13

La commission prend connaissance de la liste des équipes retenues pour participer à la Phase Printemps suite à l'organisation du plateau qualificatif aux Intersecteurs U13 qui a eu lieu le samedi 11 décembre à Beaune (sous réserve des procédures en cours) :

Champagnole – GJ Doubs Centre Foot – St Vit US – Beaune AS – Gueugnon FC – Morteau Montlebon

Pour rappel, dans son PV du 7 octobre, la commission avait ventilé le nombre d'équipes de la façon suivante pour la saison 2021/2022.

DISTRICTS	U13IS
Côte d'Or	4
Jura	2
Nièvre	2
Saône et Loire	5
Yonne	3
DTB	6
Haute Saône	2
TOTAL	24

Suite aux retours des Districts, la commission acte les équipes retenues :

District Doubs Territoire Belfort : **Racing Besançon – Sochaux Montbéliard FC – Valdahon Vercel – Pontarlier CA – Grand Besançon FC – Belfortaine ASM**

District du Jura : **Jura Sud Foot – Jura Dolois**

District de Côte d’Or : **Dijon FCO – Is Selongey – Dijon ASPTT – Fontaine d’Ouche**

District de l’Yonne : **Auxerre AJ – Paron FC – Auxerre Stade**

District Haute Saône : **Francheville – Rioz Etuz Cussey**

District Nièvre : **Nevers Banlay – Cosne UCS**

District Saône et Loire : **Crêches JS – Montceau FC – GJ GSF Mâcon Sud Bourgogne – Louhans Cuiseaux FC – Chalon FC**

2.4 – AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

Pour rappel

Elle décide pour la saison 2021/2022, à titre dérogatoire et exceptionnel de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l’horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisant pour les clubs figurant dans le groupe :

Les horaires définis lors de la Phase brassage ne sont pas conservés. Pour cette phase championnat, les clubs doivent à nouveau faire leur nouvelle demande d’horaire.

COMPETITION	HORAIRE HIVER	HORAIRE ETE
U18R	Dimanche 14h30	Dimanche 15h00
U17R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U15R	Samedi 15h00	Samedi 16h00
U14R	Samedi 15h00	Samedi 16h00

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

La commission valide les horaires ci-dessous.

Clubs	U18R1	U17R1	U16R1
LOUHANS CUISEAUX FC			10h30
GJ MONTS VALLEES		Samedi 18h00 (à partir du 1 ^{er} mars)	
BEAUNE AS			Samedi 17h00
SOCHAUX US		Samedi 17h00	Samedi 17h00
GJ RUDIPONTAIN	Samedi 16h30		
IS SELONGEY FOOTBALL			Samedi 16h00
NOIDANAIS			Samedi 15h00
JURA LACS FOOT			Samedi 14h30 (hiver) Samedi 16h00 (été)
GJ AFGP58		Samedi 15h00	Samedi 15h00
PONTARLIER CA	12h00 (hiver) 12h30 (été)		12h00 (hiver) 12h30 (été)
ST APOLLINAIRE AS			10h30

APPOIGNY			11h00
GRAND BESANCON FC			Samedi 15h00 (hiver) 16h00 (été)

FEMININS

2.6 – MATCHES NON JOUES – A REPROGRAMMER

La commission prend connaissance de la liste des rencontres non jouées à programmer :

U18F

Blanzly Féminine US / E. Lure Pays Minier (11/12)

A fixer

Lons le Saunier RC / Racing Besançon 2 (11/12)

A fixer

3 – FUTSAL

3.1 – DEMANDES - COURRIELS

Courriel de Valdahon Vercel

Le club informe la commission de son absence à la pratique associée de U15R prévue le 05/12.

Au vu des éléments, la commission inflige une amende de 35€ au club pour forfait déclaré.

Courriel de Haute Lizaine

Le club informe la commission de son absence à la pratique associée de U15R prévue le 05/12.

Au vu des éléments, la commission inflige une amende de 35€ au club pour forfait déclaré.

Courriel de Montbeliard SC

La commission prend connaissance des remarques de ce club suite au PV de la commission du 7 décembre dernier.

Elle maintient sa décision.

3.2 – COUPE NATIONALE FUTSAL

Dans son PV du 21 septembre, la commission a procédé à la répartition par District du nombre d'équipes qualifiées pour le 3^{ème} tour (1/2 finale) :

Pour rappel

DISTRICTS	CN Futsal
Côte d'Or	2
Jura	aucun
Nièvre/Yonne	3
Saône et Loire	2
DTB	6
Haute Saône	3
TOTAL	16

La commission prend note des équipes :

District Doubs Territoire Belfort : **Belfortaine ASM – Bavilliers – Montbeliard Belfort – Besançon Académie – Sporting Futsal Besançon – Montfaucon Morre Gennes**

District du Jura : **Aucun**

District de Côte d'Or : **FC Dijon Clenay – Auxonne CS**

District de Nièvre/Yonne : **Joigny US – Migennes ASUC – Paron FC**

District Haute Saône : **Lure JS – Héricourt – Lure SC**

District Saône et Loire : **en attente**

Elle prend également note des forfaits des tours organisés en District :

Pontarlier CA – Levier – Chevreumont – Coulanges les Nevers – Chalon Académie

La commission inflige une amende de 35€ pour forfait déclaré

La commission retient 3 sites pour l'organisation de la ½ finale :

Le samedi 18 décembre : gymnase Diderot à Besançon – 18h00 à 22h45 (trois matches)

Le mardi 21 décembre : gymnase Marcel Cerdan à Héricourt – 19h00 à 22h45 (deux matches)

Le lundi 27 décembre : gymnase Sellenet à Dijon – 17h00 à 22h45 (trois matches)

La commission effectue le tirage au sort des groupes géographiques :

Site Dijon :

Match 1 - FC Dijon Clenay / Club Saône et Loire 1

Match 2 - Club Saône et Loire 2 / Migennes ASUC

Match 3 - Joigny US / Paron FC

Site Besançon :

Match 4 - Besançon Académie Futsal / Auxonne CS

Match 5 - Lure SC / Montbéliard Belfort

Match 6 – Sporting Futsal Besançon / Montfaucon Morre Gennes

Site Héricourt :

Match 7 - Bavilliers / Lure JS

Match 8 - Héricourt / Belfortaine ASM

Les Finales auront lieu sur 2 sites :

Dimanche 9 janvier 2022 à Dijon – Gymnase Jean Marion – 18h00/22h30

Club support : F5 Dijon Métropole

Tirage au sort :

Vainqueur 1 / vainqueur 2

Vainqueur 3 / vainqueur 4

Samedi 8 janvier 2022 à Héricourt – Gymnase Marcel Cerdan – 16h00/20h00

Club support : Héricourt

Vainqueur 5 / vainqueur 6

Vainqueur 7 / vainqueur 8

Une convocation officielle sera transmise aux clubs ce jeudi 16 décembre.

Le Vice-Président,

Michel Nageotte

Le Président,

Nicolas Vuillemin

Les décisions portant sur la coupe de France sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.2 du Règlement de la Coupe de France.

Les décisions portant sur la coupe de France Féminine sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe de France Féminine.

Les décisions portant sur la coupe de Gambardella Crédit Agricole sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les autres décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

laj prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football